



Conseil municipal du 29 octobre 2024

1) Information réseau chaleur

Monsieur Villevieille présente l'historique du projet et son évolution compte tenu des aléas administratifs et financiers liés notamment à la situation au plan national.

Du fait de la faible densité de maisons les montants des subventions octroyées sont en baisse, d'autre part certaines longueurs de raccordement induisent des déperditions qui nuisent au rendement.

Conscient de l'importance de ce projet qui doit voir le raccordement de la nouvelle crèche en 2025, le conseil se prononce favorablement sur le financement des raccordements à hauteur de 6 000 € HT par bâtiment public et pour une prise de participation au capital de ERE 43 pour un montant de 8 000 €. Le calendrier est le suivant : enterrement des réseaux novembre/décembre Module installé sur le terrain situé en face de l'école en janvier. Mise en route de la chaudière fin mars 2025.

3) Achat Bâtiment Auberge du Soleil :

La famille Neboit souhaite vendre le bâtiment de l'auberge située place de la mairie. La mairie a fait une offre à 80 000 € après vérification de l'état de la charpente (absence de mэрule) par l'entreprise Gibert.

Le conseil se prononce favorablement (8 pour 4 abstentions) sur l'achat de cette propriété afin de permettre la transmission et la conservation de ce commerce d'accueil (ancien Hôtel de l'Escuelle), essentiel pour la vie du village au vu de sa situation.

4) Demandes de subventions :

○ APE : Demande de deux subventions, une au titre de l'année scolaire 2023/2024 et une au titre de l'année scolaire 2024/2025.

Avant toute délibération le conseil souhaite que lui soit présenté, conjointement avec la demande, le budget de l'association concernant ces deux années.

○ Ecole : une demande de subvention de 45 € par élève pour le fonctionnement soit 4 185 € pour 93 enfants et une demande de subvention de 16 € par élève pour les projets soit 1 488 € sont acceptées par le conseil municipal à l'unanimité.

○ Hors saison musicale : Le conseil approuve à l'unanimité une demande de subvention (250 €) présentée par l'association des Amis de St Voy dans le cadre de « Hors saison musicale » pour promouvoir des animations gratuites en direction de publics empêchés (résidents de l'Epahd des Genêts et de la maison Marguerite à Tence)...Dans ce cadre un concert également gratuit est proposé à l'Eglise de St Voy.

5) Aliénation de chemins ruraux :

○ Bronac : Le conseil souhaite que soit vérifié la possibilité de faire passer le chemin à l'arrière du bâtiment du demandeur. Un échange pourrait alors être envisagé.

○ L'Aulagnier Grand : demande acquisition partie de bien de section et de chemin rural.

Le conseil donne un accord de principe pour l'acquisition du bien de section n°1703 au prix de 10 €/m², frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur. Les ayants droits seront consultés. Pour l'acquisition du chemin rural, le conseil souhaite vérifier sur place les solutions éventuelles.

○ Moulin : Aliénation du chemin rural allée des Bouleaux à Moulin.

Le conseil accepte à condition que soit créé un cheminement piétonnier sur la parcelle 1382 pour rejoindre le chemin existant. Un échange pourrait alors être envisagé.

6) Travaux route de Fay et rue du Lizieux :

Information sur l'avancement : Les procédures d'acquisition des parcelles 426 et partie de la 425 pour la réalisation du chemin piétonnier seront lancées prochainement.

Délibération enfouissement lignes télécom: Coût de 4 315.51 € à la charge de la commune sur un total de travaux à hauteur de 7 435.51 € TTC. Le conseil approuve à l'unanimité. **7) Décisions budgétaires modificatives :**

Sur le budget communal :

chapitre 11 charges à caractère général – fournitures de voirie en hausse de 10 000 € pour l'achat de matériaux (réfection de chemins).

Chap 12 : Paiement des frais de personnel mis à disposition par la Communauté de Communes calculés sur le deuxième semestre de cette année au lieu de début 2025.

Pour équilibrer à hauteur de 40 000 €, diminution du versement à la section d'investissement. Le conseil approuve à l'unanimité.

Sur le budget de l'eau :

Recettes pénalisées par la date du relevé. Facturation sur 10 mois. 10 000 € sur les charges à caractère général pris sur les subventions d'exploitation versé sur le budget général. Le conseil approuve à l'unanimité.

8) Questions diverses :

○ Adhésion ANEM : (élus de la montagne) : 360.29 € Le conseil approuve à l'unanimité. ○

Adhésion au contrat d'assurance groupe proposé par Relyens-CNP :Le conseil approuve à l'unanimité.

Cession parcelle de 430 m2 du bien de section de Tirebouras à Mr et Mme Roger Devidal : le Conseil Municipal approuve le lancement de la procédure de vente en conformité avec la réglementation.

Travaux façades Ecole Albert Camus : Le montant des pénalités de retard sont calculées sur la base du montant global des travaux (avenant compris) soit 3 775.68 € au lieu des 3 312 .68 € précédemment actés. Accord du conseil

Loyer pharmacie : le loyer n'a pas été revalorisé. Le conseil souhaite surseoir à cette obligation dans la perspective de la vente future de la pharmacie et de la nécessité de rendre attractive l'installation d'un nouveau pharmacien. Le conseil approuve à l'unanimité.

Chauffage à la Halle fermière : Le bâtiment communal abritant la Halle Fermière sera raccordé cet hiver au réseau de chaleur bois énergie de la résidence et caserne des pompiers. Le Conseil donne son accord pour l' Installation de ventilo-convecteurs pour un montant de 16 929.60 € TTC (14 108€ H.T)

Matériel cuisine pour le Calibert : L'entreprise la mieux disante est MC BR (Retournac) pour un montant de 7 555 € HT.

Suite aux inondations et à la crue du 17 octobre, la commune a déposé une demande pour être reconnu en catastrophe naturelle, qui est actée à ce jour. Merci à nos sapeurs pompiers pour leurs interventions multiples bien appréciées aux quatre coins de la commune.